Chapitre 7 : Les compétitions SUP Race
En eau vive

Article 1 : Définition

Les compétitions SUP Race peuvent se dérouler sur le domaine maritime, sur le domaine fluvial et sur les eaux intérieures (lacs et rivières).
Le principe de compétition est une confrontation directe entre plusieurs compétiteurs sur un parcours donné dans les milieux mentionnés précédemment. Le chronomètre fait office de juge, aucun critère de style n'est pris en compte pour valider le classement final.

Les règles établies par la Commission SUP race et validées par le comité Directeur de la Fédération Délégataire sont applicables pour TOUTES les compétitions SUP Race ayant reçu l'agrément fédéral. Tout manquement annule l'agrément.

Article 2 : Description des types de courses

Il existe quatre types de courses :

1- Les SUP Cross

2- Les Courses de Longue Distance (la règlementation fédérale concernant une course longue distance s'applique)

3- Les Sprint (courte distance)

4- Les autres courses (Tout format de course qui ne correspond ni à la description fédérale d'un SUP cross, Course de Longue Distance ou Sprint).

Pour chaque type de course en eau vive, les Règles d'organisation pour les épreuves de SUP Race décrites dans le chapitre 5 du règlement sportif SUP race, ainsi que le règles de course pour les épreuves de SUP Race décrites dans le chapitre 6 du règlement sportif SUP race s'appliquent.

Article 3 : Spécificités sur la sécurité

Il est rappelé que sur tous les cours d'eau avec du courant (fleuve, rivière…), **le leash est interdit.**
Néanmoins, en fonction des zones de compétition, l'organisation, en accord avec le jury de course, pourra autoriser le leash largable sous certaines conditions (utilisation d'un couteau, systèmes approuvés par le jury de course...).
Le gilet d'aide à la flottabilité est obligatoire.
Le port de chaussures fermées est obligatoire.
Le port du casque est obligatoire à partir de la classe 2 ou si les conditions le rendent nécessaire.
Le respect des règlements particuliers de police propres à chaque zone est à observer.
La description des dangers de ce milieu ne relève pas du règlement course SUP Race mais d'une formation spécifique. Les organisateurs de compétition appliquent les arrêtés spécifiques et définissent le matériel adapté obligatoire.

Article 4 : Spécificités du Sup cross

- **Définition d'un SUP Cross**

Le principe de la course consiste à parcourir une distance le plus rapidement possible. Les départs se font par vague de 2 à 6 SUP sur un parcours de 200m à 600m comprenant un passage en eau vive (au moins passage classe 3).
Après le départ, les SUP ont le droit de se toucher, se croiser : c'est l'esprit même des départs groupés en confrontation direct. Seuls des mouvements de pagaies en direction des autres concurrents, touchant le corps ou

la planche, de façon volontaire dans le but de nuire pourraient amener le juge arbitre à sanctionner un concurrent par une disqualification pour la manche en court.

- **Planches**

11' et moins gonflables.

- **Parcours**

Le Sup cross se déroule sur des parcours d'eau vive jusqu'en classe 3. Il est préconisé de choisir des parcours avec au moins un rapide de classe 3.
Les parcours seront en milieu naturel ou artificiel.
Dans la mesure du possible, le parcours doit être d'une durée comprise entre 1'30" et 3', et doit être symétrique : il doit être composé d'au moins 1 stop gauche et 1 stop droite, et s'il comporte plus de 2 stops courant, leur nombre doit être paire et équilibré droite/gauche
Le parcours comprend obligatoirement plusieurs marques (portes/bouées suspendues ou bouées immergées).

- **Départ**

Le départ se fait en ligne, à sec ou sur l'eau, tous les concurrents partent ensemble par vague de 2 à 6 concurrents. Cette ligne de départ doit permettre à tous les concurrents de disposer d'une trajectoire équitable jusqu'à la première marque.
Elle doit être matérialisée et visible de tous les concurrents.
La procédure de départ est la même que la procédure du règlement général.
Pour les séries du premier tour :
Pour chaque série, le choix du placement de chaque concurrent sur la ligne de départ est donné en fonction du résultat de la course sprint (du meilleur au moins bon temps). En absence de la course sprint, un tirage au sort pour le placement sur la ligne sera mis en place pour chaque départ.
Pour les séries des tours suivants :
Pour chaque série, les temps d'arrivée au tour précédent de chaque concurrent détermineront les places sur la ligne de départ. En absence de chronométrage sur la compétition, pour chaque série au tour suivant, un tirage au sort entre les 2 premiers et les 2 deuxièmes des séries précédentes permettra de déterminer les places sur la ligne de départ.

- **Arrivée**

L'arrivée se fera sur une ligne matérialisée ou virtuelle permettant de différencier chaque concurrent. Elle sera visible de tous les concurrents.
Un classement, avec le temps d'arrivée pour chacun d'entre eux, sera établi à chaque arrivée.
L'arrivée de chaque concurrent sera validée que si chaque concurrent passe la ligne d'arrivée debout sur la planche et pagaie en main.
Dans la mesure du possible, la ligne d'arrivée sera matérialisée par une signalétique suspendue (banderole), suffisamment grande pour la rendre équitable pour tous. Chaque concurrent devra alors la toucher avec la pagaie pour valider son arrivée. Une bouée placée de façon équitable et facile d'accès (suspendue ou au bord) pourra substituer la banderole.

- **Pénalité**

Toutes les pénalités prévues dans l'article 5 du Chapitre 6 : Règles de course pour les épreuves de SUP Race, concernant le départ anticipé, le non-respect du passage d'une marque de parcours, l'utilisation une aide extérieure entre le départ et l'arrivée, plus de cinq coups de rame (pagaie ou bras) autrement que debout, occasionneront un classement en dernière position de la série fautive.
L'agression physique ou verbale à l'égard d'un compétiteur, d'un membre de l'organisation ou du public : disqualification de l'événement / de la course.
Il est recommandé de rappeler les pénalités applicables lors de la réunion d'information (Briefing).
Le jury de course pourra réduire le nombre de coup de rame autorisé autrement que debout.

- **Format de compétition**

Le principe général du format de compétition est un tableau de séries de 4 concurrents (possible jusqu'à 6 concurrents).
L'avancement sur la compétition se fait par séries en système d'élimination : au moins les 2 premiers de chaque série passe au tour suivant.
En fonction du nombre de concurrent, un système de repêchage pourra être mis en place.
Le vainqueur de la compétition est le vainqueur de la grande finale.

SURF
FÉDÉRATION
FRANÇAISE
123 Boulevard de la Dune – 40150 HOSSEGOR – Tél : 05 58 43 55 88 – Fax : 05 58 43 60 57
www.surfingfrance.com - contact@surfingfrance.com
N° SIRET : 305 462 616 00056 – CODE APE : 8551Z

Article 5 : Spécificités des Longues distances et Sprints

– **Parcours Sprint**

Le parcours sera compris entre 1 et 5km avec, au moins, 50% du parcours en eau vive de classe 2 minimum.

– **Principes**

Les sprints seront chronométrés individuellement, chaque concurrent prendra son départ toutes les minutes.
Les Longues distances.
Les longues distances seront chronométrées avec un départ en ligne avec tous les concurrents.

– **Départ**

La procédure de départ est la même que la procédure du règlement général.
Cette ligne de départ doit permettre à tous les concurrents de disposer d'une trajectoire.
Elle doit être matérialisée et visible de tous les concurrents.
Si la ligne de départ ne peut pas être équitable pour tous, le placement sur la ligne de départ sera effectué en fonction du classement national "Eau vive", et par défaut, par un tirage au sort.

– **Arrivée**

Idem "Arrivée" Sup Cross

– **Pénalité**

Idem "Pénalité"

– **Planches**

11' et moins gonflables pour courses Sprint.
14' et moins pour les longues distances.

Article 6 : Les coupes de France en eau vive

- **Coupes de France**

3 coupes de France auront lieu.
Chaque coupe de France sera composée des courses suivantes :
- Un sprint.
- Un SUP Cross.

Les coupes de France seront choisies, sur dossier, par la commission nationale sportive SUP race.
Chaque étape est obligatoirement organisée par une structure affiliée à la Fédération Française de Surf (ou par la Fédération Française de Surf elle-même).

Un classement sera édité à l'issue des 3 coupes de France dans chaque type de course.

- **Organisation générale**

Les organisateurs des coupes de France respecteront le paragraphe 3 "Engagements réciproques" défini dans l'annexe 2 du règlement sportif SUP race.

- **Catégories**

Dans le classement coupe de France eau vive, seules les catégories Open et Ondine seront prises en compte.

SURF FÉDÉRATION FRANÇAISE
123 Boulevard de la Dune – 40150 HOSSEGOR – Tél : 05 58 43 55 88 – Fax : 05 58 43 60 57
www.surfingfrance.com - contact@surfingfrance.com
N° SIRET : 305 462 616 00056 – CODE APE : 8551Z